

16 Oyem-Bitam

Ogooué-Ivindo/Département de l'Ivindo/District de Mvadyh/Front social/Exactions présumées commises par des militaires

Les populations expriment leur ras-le-bol



Le gouverneur Jules Djeki, président la réunion...



... avec les populations venues lui signifier leur mécontentement.



Quelques heures plus tôt, la marche dans Makokou visant à dénoncer les comportements des militaires.

B. E-B.

Makokou/Gabon

Elles ont dernièrement investi les rues de Makokou pour dénoncer les abus dont elles se disent victimes de la part des écorçards et des militaires en stationnement dans le Haut-Ivindo.

JEUDI dernier, les rues de Makokou (du débarcadère de Zoatab au complexe administratif du gouvernement, en passant par le marché du Quartier central, les sièges de la SEEG, de la radio locale et la mairie centrale) ont connu une ambiance pour le moins inhabituelle. Notables, jeunes, hommes et femmes venus du district de Mvadyh, des villages et re-

groupements de villages de Mayibouth, Abor, Djeng et des chantiers d'orpailleurs jouxtant ces localités, ont battu le bitume.

Cette marche encadrée par les éléments de la gendarmerie nationale avait pour but d'exprimer le mécontentement de « la communauté kwele face aux sévices de toutes sortes dont nous sommes victimes de la part des militaires et des écorçards du parc de Minkebe, comme si on n'était pas des Gabonais », a expliqué le chef du canton Hyezet, Jean-Germain Megam-Gam, porte-parole des populations au cours de la réunion tenue, en fin de marche, au cabinet du gouverneur, Jules Djeki.

« Nous ne sommes plus au temps colonial, monsieur le gouverneur. Les militaires sont en train de brimer la population depuis cinq ans.

On arrache l'or, on bastonne les gens jusqu'à les blesser : trop c'est trop ! Les militaires qui marchent avec les gens de l'ANPN (Agence nationale des parcs nationaux, ndlr) disent qu'ils sont envoyés par le chef de l'Etat. Ils ne connaissent pas l'autorité du sous-préfet, ni celle du chef de canton. Je m'inquiète de ce qu'il pourrait arriver de pire », a alors lâché le porte-parole devant les autorités. Visiblement excédé, il a poursuivi en interpellant l'autorité provinciale : « Nous sommes tous des Gabonais, nous ne sommes plus au temps du maréchal Pétain pour traiter les gens comme des indigènes. Il faut trouver une solution. S'il n'y en a pas une, monsieur le gouverneur, ça va aller mal. Cette semaine, les militaires ont arraché plus de 40 grammes d'or au village Andock, soit

plus de 3 millions de francs. Le département de l'Ivindo a huit cantons. Mon canton est trop brimé, trop piétiné. C'est pour cela que je viens vous voir pour qu'il y ait un consensus de paix. S'il n'y a pas un consensus, monsieur le gouverneur, je n'ai pas peur de le dire, ça va aller mal ! »

VERIFICATION Cette intervention, saluée par des salves d'applaudissements dans la salle, dénoterait de la gravité de la situation qui prévaut dans le district de Mvadyh. Et comme pour enfoncer le clou, Georgette Meyie Nkou, une ressortissante camerounaise résidant dans la localité, a dénoncé l'excès de zèle des bérets rouges qui « ne reconnaissent pas les papiers délivrés par les services de l'Immigration. Ils confisquent

les cartes de séjour, exigent de fortes sommes pour les restituer à leurs propriétaires après plusieurs jours, alors que lors des contrôles des éléments de la gendarmerie, les choses se passent sans aucun problème. C'est une situation qui nous fatigue et cela devient grave. (...) Monsieur le gouverneur, faites quelque chose.»

A la suite de plusieurs autres interventions allant dans le même sens, le gouverneur Jules Djeki, saluant la démarche des notables du district, et loin de prendre pour comptant les allégations des différents intervenants, s'est dit préoccupé par cette situation. « Ce que j'ai cru entendre, c'est qu'il y a des sévices humains. Il y a du racket, la spoliation, des saisies, etc. Sans pour autant douter de ce que vous avez dit, tout cela mérite vérifica-

tion. Donc, si j'ai tenu à vous recevoir, c'est parce que votre cause est juste. Je tiens à préciser que les militaires déployés dans le cadre de cette mission ne sont pas sous l'autorité de la 3e Région militaire. Ils dépendent directement de l'état-major à Libreville. Je vais donc saisir le commandement et poser le problème avant de revenir vers vous. Cela se fera à l'occasion de ma visite dans la sous-préfecture, car il me faut aussi constater la situation sur le terrain », a déclaré l'administrateur de la province de l'Ogooué-Ivindo.

Jules Djeki a levé la séance après avoir exhorté le chef de regroupement à veiller à ce que le calme et la sérénité continuent, malgré tout, de régner dans le canton.

Moyen-Ogooué/Département de l'Ogooué et des Lacs/Lambaréné/Prévention des risques professionnels

La CNSS en pédagogue auprès des employeurs

Esaie NDILOROU

Lambaréné/Gabon

LA direction générale de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a tenu, le lundi 9 avril dernier, dans un hôtel de Lambaréné, une réunion avec les représentants des entreprises tant publiques que privées, afin de les sensibiliser aux questions de santé et de sécurité au travail, ainsi qu'à celles d'hygiène et d'environnement. Des notions qui, malheureusement, ne sont pas toujours prises en compte au sein de nombreuses entreprises pour prévenir les risques professionnels et autres accidents de travail. Et pour lesquels les services de la CNSS sont souvent sollicités, en violation des procédures pourtant mises en place.

En cause, une certaine négligence, une volonté manifeste de tromper les salariés ou alors un manque de connaissances de certains patrons qui estiment, à tort, que tous les employés seraient bons à tout faire, et dans n'importe quelle circonstance. Ainsi, il est fréquent que des travailleurs, sous prétexte de suppléer leurs collègues absents, soient commis à effectuer des tâches pour lesquelles ils n'ont pas été recrutés, et auxquelles ne



Les deux représentants de la CNSS sensibilisant...

correspondent ni leur formation ni leur qualification. Plus grave, il est courant que des employeurs ne déclarent pas leurs agents à la CNSS, et ne versent donc pas auprès de cet organisme les cotisations de ces derniers qu'ils prélèvent pourtant à la source, dans leurs bulletins de salaires. Violant ainsi des dispositions légales qui veulent que la huitaine après son recrutement, tout travailleur du secteur privé soit déclaré à la caisse par son employeur.

Il est aussi constaté que certains chefs d'entreprises ou leurs représentants, usant parfois de malice dans le seul but de se faire frauduleusement de l'argent sur le dos de la masse ouvrière, versent

pendant quelque temps les cotisations de leurs travailleurs, avant de les interrompre à l'insu des bénéficiaires. Il s'en suit que, parvenus à la date de leur année de retraite, et au moment où ils pensent en jouir pleinement, après de nombreuses années de dur labeur, ces derniers découvrent, à leur surprise et à leur détriement, que l'argent qui était retenu sur leurs fiches de paie, mois après mois et année après année, n'est jamais entré dans les caisses de la CNSS.

C'est donc pour toutes ces raisons et pour bien d'autres encore, que la CNSS, par le biais de sa direction de la Prévention des risques professionnels (DPRP), a initié une



... les employés à la prévention des risques professionnels.

campagne de sensibilisation à l'endroit des employeurs. Lambaréné a été la quatrième étape de cette caravane. Il s'agit, en effet, au cours de cette croisade à travers les neuf provinces, d'amener les managers à comprendre que désormais, sous Nicole Assélé comme directrice générale, plus rien ne sera comme avant dans la prise en compte par sa structure des accidents du travail. Que la CNSS, qui s'était jusque-là conduite de façon complaisante, ne fermera plus les yeux sur certaines pratiques jugées peu orthodoxes de la part de certains chefs d'entreprises.

TRES REGARDANTE C'est d'ailleurs pour prévenir tous

ces dérapages qu'il a été décidé de la mise en place de directions provinciales, en vue de rapprocher la caisse des employés. Ce souci de proximité a l'avantage, entre autres, de permettre à tout salarié qui le désire, de connaître sa situation auprès de la CNSS en temps réel, et de s'assurer que les cotisations qui lui sont prélevées mensuellement par son employeur, parviennent effectivement à la caisse.

C'est, entre autres messages, celui qu'ont apporté Jean Hillaire Toulakoussi et Giscard Ngouma, respectivement sous-directeur et chef de division relation employeur à la direction de la Prévention des risques professionnels (DPRP), aux employeurs du

Moyen-Ogooué (directeurs, chefs de services provinciaux et directeurs de ressources humaines). Cette structure n'était encore, il y a quelque temps, qu'une simple division au sein de la CNSS. Les nouveaux dirigeants ont décidé d'ériger à la place une direction à part entière, au regard du rôle moteur qu'elle joue dans la sensibilisation, l'information, le conseil, la formation, etc. des cotisants.

Selon les deux représentants de la CNSS, qui ont d'ailleurs présenté leurs communications en présence du gouverneur de la province du Moyen-Ogooué, Michel Nguéba Koumba, plusieurs entreprises foulent encore au pied les textes réglementaires, au regard des dossiers précontentieux et contentieux liés à la prévention des risques professionnels dont leur entreprise a connaissance. « Dorénavant, la CNSS va être très regardante sur tous les dossiers des entreprises, comme le souhaite la nouvelle directrice, Dr Nicole Assélé, qui veut que toutes les entreprises, sur l'ensemble du territoire national, jouent franc-jeu », ont-ils indiqué.

A noter qu'après la phase des exposés, s'en est suivie celle des questions-réponses qui a mis en lumière, une fois de plus, toute l'importance du sujet.